

d'abord été incarcérés dans une maison de réforme, et, puis s'ils s'évadent, sont envoyés au pénitencier. Après cela, plus de salut pour eux; ils deviennent des professionnels. Ces faits sont plus importants pour moi que la lecture d'un rapport de nul mérite tel que celui qui nous a été soumis. Si ce surintendant avait attendu d'être mieux renseigné par l'expérience, il aurait préparé un rapport bien différent de celui-ci. Mais, quelle que soit l'opinion de mes bons amis derrière moi, il s'agit de ma circonscription; j'en suis responsable. Les honorables députés ne connaissent pas les circonstances, et s'ils étaient au courant de la conduite du surintendant lorsqu'il a visité le pénitencier; s'ils savaient d'autres choses qui devraient être divulguées, ils en viendraient comme moi à la conclusion que ce fonctionnaire manque des qualités voulues pour occuper ce poste.

L'hon. M. GUTHRIE: Je ne prévoyais pas que lors de l'étude de ce bill en comité nous discuterions la question des émeutes des pénitenciers, mais il est certaines assertions de mon honorable ami de Kingston (M. Ross) auxquelles je puis répondre en l'absence de documents que je devrais avoir sous la main. Je sais depuis quelque temps que l'honorable député de Kingston ne s'est pas montré très élogieux envers celui qui a été nommé le 1er août dernier surintendant des pénitenciers du Dominion du Canada. Je sais également par mon honorable ami lui-même que le prédécesseur de ce surintendant, qui a été dix ans en fonctions, n'a pas créé une impression plus favorable sur l'honorable député. Peut-être aurons-nous un jour un surintendant qui conviendra à mon honorable ami, mais il est évident que nous n'avons pas été heureux dans notre choix du dernier surintendant, ni que la Commission du service civil a réussi à nommer un fonctionnaire acceptable actuellement, selon les vues de l'honorable député de Kingston.

Mon honorable ami a mentionné un grave complot ourdi au pénitencier de Portsmouth au mois d'août 1931: complot impliquant quelque six ou sept détenus dangereux, et éventé par l'un d'eux, un froussard suivant l'expression courante du milieu, lequel avertit les gardes ou le directeur que l'exécution en était fixée au lendemain. Les détenus furent aussitôt verrouillés. On trouva des couteaux et autres armes dangereuses, et le complot fut déjoué. Cela se passait avant l'entrée en fonction du surintendant actuel, sous le directeur Ponsford et le surintendant Hughes, alors que ces six ou sept détenus furent confinés dans des cellules isolées. Lorsque le surintendant actuel fit sa première visite au pénitencier dans le cours du mois d'août

[M. Ross.]

dernier, il demanda qui étaient confinés et depuis combien de temps; on lui dit que c'étaient les sept ou huit détenus en question et que leur punition durait depuis tant de temps. Je comprends qu'après s'être consulté avec les fonctionnaires du pénitencier, il ordonna qu'on en relâche six ou sept et ne maintint à la réclusion que le détenu communément appelé two-gun O'Brien. Mon honorable ami de Kingston prétend que la relâche de ces sept ou huit détenus, après un an d'isolement, a déterminé l'émeute au pénitencier de Kingston. Je me contenterai de lui répondre que c'est absurde.

Le surintendant a fait un rapport des faits et gestes à Kingston, après une instruction complète, et mon honorable ami l'a critiqué. Il est hors de doute que les choses allaient mal depuis longtemps. Quand je suis arrivé au département, il y avait longtemps que la situation au pénitencier de Kingston laissait à désirer. Je sais que le directeur Ponsford et le surintendant Hughes ne s'entendaient point et que les sympathies du personnel de l'institution se partageaient entre l'un et l'autre. J'ai reçu des délégations de Kingston en faveur du directeur, et mon honorable ami de Kingston en faisait partie, et d'autres qui se sont présentées pour appuyer le directeur: j'ai dû les entendre. Et, en étant venu à la conclusion que la démission de l'un ou l'autre était le seul moyen de rétablir l'ordre, je décidai de demander aux deux de se retirer. Je crois qu'en cela mon honorable ami de Kingston m'a approuvé.

La nomination d'un nouveau directeur et d'un nouveau surintendant, devenue nécessaire, nous nous adressâmes à la commission du service civil et dans l'intervalle, un inspecteur du département à Ottawa fut envoyé à Kingston prendre charge du pénitencier. Toutes choses pesées, je suis porté à croire que le directeur intérimaire Smith a agi en brave homme lors de l'émeute.

Des MEMBRES: Très bien! très bien!

L'hon. M. GUTHRIE: Il s'est trouvé là dans un mauvais moment, et je compatissais à sa situation difficile dans les circonstances. Mais dès le mois de juillet précédant la révolte, qui a eu lieu dans le mois d'octobre, on avait découvert dans l'établissement une pièce évidemment rédigée par quelqu'un d'assez instruit et qui formulait tout un plan d'émeute; et c'est là que le surintendant a trouvé que le directeur intérimaire Smith a manqué de sagacité. Cette pièce était évidemment copiée, jusqu'à un certain point, du livre intitulé *Twenty Thousand Years in Sing Sing*, de l'ex-directeur Lawes, de Sing-Sing, car certains passages sont presque mot à mot de l'ouvrage sur Sing-Sing.